




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-411**

Séance publique du

23 septembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160923- lmc197006-DE-1-1
Date de signature : 27/09/2016
Date de réception : mardi 27 septembre 2016
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : MODIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES TRAVAUX

Le 23 septembre 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/09/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Patricia BORRICAND à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Danièle BRUNET à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Dominique AUGÉY.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2016

Nomenclature : 5.3
Designation de représentants

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : MODIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES TRAVAUX - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n° DL.2016-19, le Conseil Municipal du 1^{er} février 2016, adoptait la nouvelle composition de la Commission municipale des travaux et désignait les représentants du Conseil Municipal devant y siéger.

Cette commission est chargée de formuler des avis sur les questions touchant aussi bien à l'entretien de l'existant, dans les domaines du bâtiment, de la voirie et des réseaux, qu'aux demandes de prise en charge par la Ville de voies ou d'équipements publics qui seront soumis par délibération au Conseil Municipal.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communale avec une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale au jour de la création de cette commission.

Sur cette base, en application des dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission a ainsi été constituée de 11 élus :

- 8 élus de la Majorité
 - Alexandre GALLESE
 - Jacques BOUDON
 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE
 - Odile BONTHOUX

- Danièle BRUNET
- Christine BERNARD
- Gilles DONATINI
- Eric CHEVALIER
- 2 élus « Démocratie pour Aix »
 - Jean-Jacques POLITANO
 - Hervé GUERRERA
- 1 élu « Aix bleu marine »
 - Catherine ROUVIER

Suite au décès récent de Madame Christine BERNARD, Adjoint de quartier Célony – la Calade, délégué aux Parcs et Jardins, il est nécessaire de désigner un nouvel élu au sein de la majorité afin de respecter la règle de proportionnalité et de maintenir à 8 le nombre de ses représentants au sein de la Commission Municipale des Travaux.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- **PROCEDER** à la modification de la Commission Municipale des Travaux en désignant un nouvel élu de la majorité, en lieu et place, de Madame Christine BERNARD, afin de maintenir à 8 le nombre des élus de la majorité et à 11 le nombre total des élus siégeant à cette Commission.

Présents et représentés : 55
Présents : 50
Abstentions : 0
Non participation : 8
Suffrages Exprimés : 47
Pour : 47
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE
BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 27/092016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

A ÉTÉ DESIGNÉ

- Michaël ZAZOUN